



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°633) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE COUPERIN, A  
MONSIEUR ANTOINE BARET A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-476  
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de Monsieur Antoine Baret, domicilié 168 avenue de Paris, 94300 Vincennes, pour s'entraîner seul à l'orgue, dans la salle Couperin, les lundis du 25 novembre 2019 au 24 février 2020 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 9 h à 10 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Monsieur Antoine Baret, domicilié 168 avenue de Paris, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 100 € TTC (cent euros) pour les frais de location, afin de s'entraîner seul à l'orgue, dans la salle Couperin les lundis du 25 novembre 2019 au 24 février 2020 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 9 h à 10 h ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**